Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026089-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 03/07/2026

L'an 2026 et le 3 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 26/06/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure (arrivée à 18h38), GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, RENIMEL Pascal

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, HERVOT Noëmie à M ANDRE Mathieu, MÉTAYER Cassandre à MME PIEL Mickaëlle, PLUMIER Julie à M LE GOUIC Jean-Pol, MM : CARLETTO René à M GILLES Emmanuel, COLLÉAUX David à MME HERBERT Caroline, COWET Vincent à M POIRIER Christophe, GERNO Anthony à MME LEVASSEUR Frédérique, QUESNEL Maxime à MME RITLENG Sandra, SARAZIN Claude à M RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mme Mickaëlle PIEL

3. 2026 -089 _6.4_ APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA VILLE DE GUER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de GUER.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives à la planification communale de sauvegarde ;
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde constitue un outil opérationnel permettant à la commune d'organiser la gestion des situations de crise et d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement majeur ;
Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Guer a été élaboré afin de recenser les risques susceptibles d'affecter le territoire communal, de définir l'organisation de crise de la commune et de préciser les moyens humains et matériels mobilisables ;
Considérant que ce document a vocation à être régulièrement mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des risques, des moyens communaux et des dispositions réglementaires ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, présentant les principaux éléments du Plan Communal de

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026089-DE

Sauvegarde et les modalités de sa mise en œuvre ;
Le Conseil Municipal **DECIDE**
Article 1 : D'approuver le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Guer tel qu'il est annexé à la présente délibération,
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre, à son actualisation et à son exécution,
Article 3 : De préciser que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires, notamment en cas d'évolution des risques, des moyens communaux ou de l'organisation de la gestion de crise,
Article 4 : De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération et le Plan Communal de Sauvegarde aux services compétents de l'État, conformément à la réglementation en vigueur

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ